



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le 21/07/2023

ID : 083-218300036-20230718-DCM2023_045-DE



Délibération N° 2023-045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO et Fabien MICHEL.

Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Roland NARDELLI
Carmen FERNAGUT représentée par Raymond BORIO
Christian CHILLI représenté par Hugues MARTIN

Absentes : Virginie MICHEL et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 8 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

TRAVAUX DE SECURISATION DE LA ROCHE AIGUILLE, DE LA FALAISE ET DE LA GROTTA SAINT JEAN : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de sécurisation de la Roche Aiguille, de la falaise et de la grotte Saint Jean sont impératifs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de sécurisation ont déjà été réalisés en 2015 par la société FACESUD pour un montant de 36 585€ HT soit 43 902€ TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la société ERG GEOTECHNIQUE a réalisé un diagnostic de l'aléa chutes de blocs et effondrement de la falaise et de la grotte Saint Jean en 2021 et 2022 pour un montant de 13 144€ HT soit 15 772.80€ TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le géomètre expert Monsieur Martial CLARET a réalisé les plans de la grotte Saint Jean pour un montant de 2 537€ HT soit 3 044.40€ TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la société ERG GEOTECHNIQUE a réalisé un diagnostic de l'aléa chutes de blocs et effondrement de la Roche Aiguille en 2023 pour un montant de 5 755.60€ HT soit 6 906.72€ TTC.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions techniques et financières de la société ERG GEOTECHNIQUE pour la réalisation des missions G2 phase PRO + G2 phase DCE/ACT + maîtrise d'œuvre (dont la mission de type G4) pour un montant total de 39 432€ HT soit 47 318.40€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de sécurisation de la Roche Aiguille, de la falaise et de la grotte Saint Jean sont estimés à un montant de 250 000€ HT soit 300 000€ TTC et précise qu'ils doivent être réalisés au plus vite.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les travaux de sécurisation de la Roche Aiguille, de la falaise et de la grotte Saint Jean pour un montant estimatif de 250 000€ HT soit 300 000€ TTC,

AUTORISE le Maire à signer les propositions techniques et financières de la société ERG GEOTECHNIQUE pour la réalisation des missions G2 phase PRO + G2 phase DCE/ACT + maîtrise d'œuvre (dont la mission de type G4) pour un montant total de 39 432€ HT soit 47 318.40€ TTC,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits en décision modificative n°1 du budget communal exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

